



## Défi n° 28 : Privilégier les énergies renouvelables pour le chauffage et l'eau chaude ★★

### ✓ Pour réaliser votre défi

- Changer son système de chauffage ou de production d'eau chaude pour un équipement faisant appel à des énergies renouvelables (solaire, bois, géothermie).

### ✓ Pour le justifier

- Photographie de l'équipement et constat terrain par le conseiller
- Facture de l'équipement

### ✓ Pour aller plus loin

- Guide Ademe « se chauffer mieux et moins cher »

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-chauffer-mieux-moins-cher.pdf>

- Votre professionnel RGE sur <http://www.renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

<http://www.bretagne-energie.fr/>

### ✓ Contexte

Lors de la signature du « paquet énergie-climat 2020 » de l'Union européenne en 2008, la France avait établi comme objectif d'atteindre 23 % d'énergies renouvelables d'ici 2020. L'utilisation de systèmes de **chauffage fonctionnant grâce à une énergie renouvelable** en fait partie et est ainsi encouragée par l'État. L'enjeu environnemental est donc l'une des raisons pour lesquelles il est bon de se tourner vers un chauffage de ce type.

**En effet, un équipement de ce type est onéreux à l'achat et à l'installation, mais devrait permettre de réaliser des économies dans le temps si le prix des énergies fossiles continue d'augmenter.**

Plusieurs sources d'énergies renouvelables sont possibles pour se chauffer : le bois, le soleil, la géothermie, l'aérothermie...